PAR CES GRANDS FROIDS
consommez l'excellent sirop **RAYNULS-TRILLES**, vin tonique, fortifiant et reconfortant, **recommandé par les célébrités médicales.**
DANS TOUS LES CAFÉS
Exiger la marque.

FEUILLETS RÉPUBLICAINS

Du 15 au 21 janvier.

III

Les erreurs historiques de la lithographie. — Marie-Antoinette et Robert-Louis. — Loi de Louis IX contre les blasphémateurs. — Barbarie de l'ancien régime. — Querelle de cordeliers et de dominicains. — La Suisse en feu. — Exécution de Louis XVI. — La fête de l'oreille de porc.

Trop souvent la lithographie a faussé, défiguré l'histoire.

Sous la révolution, on répand quantité de méchantes estampes, représentant Marie-Antoinette les yeux levés au ciel, des larmes glissant sur les joues pâles, pressant un enfant sur sa poitrine : vile et cynique calomnie, comme et pour un peu on la canoniserait : du reste, la demande en a été faite en cour de Rome.

De même saint Louis n'apparaît à la foule qu'à travers les dessins qui le montrent assis sous le fameux chêne de Vincennes ; cela suffit à faire un roi populaire.

Pourtant Marie-Antoinette est une des plus mauvaises reines de la chronologie et Louis IX un roi aussi cruel que barbare.

En matière de religion, il était farouche.

Le 30 janvier 1261, de son propre mouvement, il rendit une ordonnance portant que tous ceux qui proféreraient un blasphème seraient marqués d'un fer chaud au front et, en cas de récidive, auraient les lèvres et la langue trouées d'un fer rouge. Peu de temps après avoir été rendue, cette ordonnance fut appliquée contre un brave bourgeois parisien qui s'était oublié à mêler le nom de Dieu à ses jurons. Voilà une époque où les charretiers ne devaient guère avoir beau jeu.

⁂

Du reste, bien avant Louis IX, ses aïeux avaient rendu contre les blasphémateurs de barbares décrets. Ainsi, parmi les défiguiés de Louis le Débonnaire, on trouve une portant que les blasphémateurs du saint nom de Dieu seront punis de mort, que la même peine sera infligée à ceux qui, connaissant le coupable, ne l'auront pas déclaré. On allait jusqu'à menacer les juges eux-mêmes.

Philippe-Auguste, dans lesenlèvement de son règne, rendit un édit contre ceux qui prononceraient les mots de *corbleu, ventre-bleu, sang-bleu, tête-bleu*. Les nobles, comme toujours, s'en tiraient avec une amende, et les pauvres diables de vilains payaient de leur vie. On attachait les croquants dans un sac et on les jetait à la rivière. C'est là un des moindres échantillons des sentiments charitables et chevaleresques du moyen-âge.

Comme on le voit, Louis IX n'était pas le premier à sévir contre les blasphémateurs, et il ne fut pas le dernier. Avant son départ pour la Palestine, Blanche de Castille, sa mère, avait fait *échelter* (l'échelle était la plorte du l'époque) un grand nombre de Sarrasins d'implication de *jurement*. C'est à son retour de la croisade que le saint fit rendre cette cruelle ordonnance de mort, dont nous avons parlé plus haut.

⁂

Ce qu'il y a de bizarre, c'est que le pape Clément IV lui-même, tout en le félicitant de son zèle, l'enhortait à ne modérer et à n'imposer à ces criminels que des peines corporelles sans *détrisurer ni mutilation*.

Le 8 août 1323, un arrêt du Parlement de Paris condamna à mort un clerc ayant blasphémé.

Il fut conduit dans une charrette servant à l'enlèvement des immondices de la ville, au parvis Notre-Dame, où il fit amende honorable, et de là, au marché aux porcs, où on le brûla vif.

C'est aussi sous l'imputation de blasphème que mourut la dernière victime de l'inquisition, le jeune chevalier de la Barre, pour avoir tiré un coup de fusil sur une croix.

Parmi ceux qui combattirent ces excès, Voltaire ne fut pas le dernier, et dans son *Dictionnaire philosophique*, au mot *blasphème* il rapporte l'anecdote suivante : « La première origine de la scission opérée dans les trois quarts de la Suisse et dans une partie de la Basse-Allemagne, fut une querelle dans l'église cathédrale de Francfort, entre un cordelier, dont j'ignore le nom, et un dominicain nommé Vigan.

« Tous deux étaient livres selon l'usage de ce temps-là. L'ivrogne cordelier, qui prêchait, remercia Dieu dans son sermon de ce qu'il n'était pas jacobin, jurant qu'il fallait exterminer les jacobins blasphémateurs qui croyaient la sainte Vierge née en péché mortel, et délivrée du péché par le seul mérite de son fils ; l'ivrogne jacobin lui dit tout haut : Vous en avez menti, blasphémateur vous-même. Le cordelier descend de chaire, un grand crucifix de fer à la main, en donne cent coups à son adversaire et le laisse presque mort sur la place.

Nous nous garderons bien de gâter un aussi joli récit par des commentaires — temps heureux et béni que celui où les curés étaient les maîtres — grand merci !

⁂

Cela n'empêcha pas, paraît-il, ce saint roi d'aller prendre sa place dans le paradis auprès de l'Eternel à grande barbe, puisque lorsque l'on guillotina son successeur, l'abbé Edgeworth lui dit : « Fils de saint Louis, allez retrouver votre ancêtre. » Le mot est contesté, mais on le prête au prêtre irlandais qui assista aux derniers moments de Louis XVI.

" D'autres mettent dans la bouche de l'abbé Edgeworth : « Fils de Saint-Louis montez aux cieux. » Quoiqu'il en soit, pendant longtemps en France, le 21 janvier, des hommes se réunissaient, et dans un banquet, dont beaucoup ignoraient le but, mangeaient une oreille de cochon. Ces banquets eurent lieu même sous la Restauration. Ils avaient été inaugurés en 1793 par un nommé Romeau, qui avait eu cette idée originale de fêter la commémoration du 21 janvier par un festin spécial.

Sous Louis XVIII et Charles X, les hommes saluaient à cette fête initiale, ne prononçaient pas une seule parole, mais le plus ancien prenait, dans le plat, l'oreille de cochon préparée à la vinaigrette et les convives savaient à quoi s'en tenir.

⁂

Ils célébraient ainsi l'anniversaire de l'exécution de Louis de Bourbon, XV- du nom, à Versailles, le 22 août 1551, devant Jeanne le 20 décembre 1765, prolongé roi de France et de Navarre le 40 mai 1774, sacré et couronné à Reims le 11 juin 1775, et guillotiné à Paris à peu près à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'obélisque le 21 janvier 1793.

Louis XVI fut décapité, et ce fut un acte de haute justice nationale; quoi qu'on en ait dit, un roi recouvrit ses reponsabilité.

Il ne suffit pas de juger cette action suprême de la Révolution avec des phrases émues ou une fausse sensibilerie, mais en examinant la situation telle qu'elle était.

Louis XVI avait organisé l'invasion étrangère, tout en se défendant, par de nombreux mensonges, du grand crime d'Etat. Pour bien juger ces abominables forfaits de la royauté, il faut se reporter aux sombres journées où ils furent commis et à celles où ils furent punis. Après Varennes, les armées étrangères, quatorze corps d'armée, appelés par le roi marchaient contre la Patrie. Au dedans, les curés — que Louis XVI n'avait jamais cessé de soutenir — chauffaient et organisaient la guerre civile. Louis Capet était complice de tous ces crimes.

Quel châtiment lui était-il ?

Faisons une supposition.

Supposons qu'en 1830, après Sadan, Napoléon III le Honteux, au lieu de fumer tranquillement des cigarettes dans un château d'Allemagne, protégé par les Prussiens, à qui il avait lâchement rendu son épée, eut été prisonnier d'une assemblée de députés ayant à se prononcer sur le sort de ce misérable. Quelle eût été la réponse des députés ?

Quels sont ceux qui auraient osé l'absoudre ?

Louis XVI était plus coupable que Napoléon III, il en peut établir des degrés dans de pareilles infamies : l'empereur avait été trahi par ses généraux, les princes prussiens envahir notre territoire mal défendu. Louis XVI avait appelé toute l'Europe monarchique sur le sol de la Patrie et de plus, il avait organisé la guerre civile.

Il faut dire, pour être exact, que Louis XVI mourut avec fermeté, pendant que le cri de Vive la République! retentissait par une foule immense, saluait cet acte de justice nationale.

L'année suivante avait lieu le premier « banquet de l'oreille de cochon » dont nous avons parlé en commençant, et ce détail intéresse tout autant notre génération que la manière dont mourut le monarque décapité.

Romeau se convrait pas si bien dire, en pensant pour exorde d'une de ses oraisons funèbres le passage de l'Ecclésiastique : *Vanitas vanitatum.* — Une mémoire royale qui se termine en oreille de pourceau !

Lugubre philosophie de la trivialité humaine !

JEAN-BERNARD.

Nouvelles à la Main

La divulgation du remède du docteur Koch :

« — ... Dans 50 00 de glycérine, température très haute de balles bien chauffés.... »

— Un bon feu de Koch !

⁂

Deux petits fils de Tartarin de Tarascon, en prenant un bock :

— Tu n'as peur de rien !

— De rien !

— Pas même de l'orage ?

— Pas même de l'orage... Un jour, la foudre est tombée à mes pieds; et je l'ai ramassée !

BRULE-MAISON.

SPECTACLES & CONCERTS

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui a lieu la représentation donnée au bénéfice de M. Dernard, l'excellent premier comique du Grand-Théâtre et de Mme Dernard, première duègne sur la même scène.

Ces deux artistes si consciencieux étaient très appréciés par le public lillois, qui leur fit plusieurs ovations lors de leur bénéfice n'amène lundi de nombreux spectateurs au Grand-Théâtre.

On donnera : « Procès Varadieux » et « Les trois Epiciers. » L.

Programmes des Spectacles-Concerts

THÉATRE DE ROUBAIX. — Direction : Mme veuve G. Deschamps. — Bureaux, à 1 h. 1/2. — Rideau, à 8 h. 1/2. — *Lundi 19 janvier*, spectacle exceptionnel. — 3e et dernière représentation de

LE REGIMENT DE CHAMPAGNE

Grande pièce historique et patriotique en 5 actes par M. Jules Claretie.

1er tableau, l'Auberge du prince d'Orange. En Hollande, avril 1711. — 2e, la Foire de Crécécour. Jacques l'orphelin. — 3e, Une halte aux environs de Cambrai. — 4e, la Femme St-Jean. Les adieux au drapeau qui est tombé, parce qu'il est tombé pas aux mains de l'ennemi. — 5e, les trois Pardaillan. — 6e, Louis XIV à Marly. — Déclaration de guerre. — 7e, le Champ de Mars. Le Maréchal Villars, Roquer, l'artilleur garde. — 8e, la Bataille de Denain, 29 juillet 1712.

Avec le concours pour la figuration de l'Avant-Garde, société combattante de l'école du soldat, sous la direction de M. Dumesnil.

ON DEMANDE DES CULOTTIERES

Folie-vaudeville en 1 acte de MM. Marc Michel et Gabriel Gabioles

Entre du spectacle : 1 fr. 1e Régiment. — 2e On demande des Culottières.

Au ter jour : *Le petit qui parle* pièce à grand spectacle.

A l'étude : les *Petits Mousquetaires*, *Vidocan Bleu*, *Un lycée de jeunes filles*.

Prochainement : *A la Cantinière* que ces gaillards grande bouche par M. Dernard.

On peut se procurer à l'avance des cartes de famille chez M. J. Vermain, rue de l'Alouette et chez M. Bouchez, coiffeur, rue de la Fontaine, rue de Blanchemaille.

THÉATRE MUNICIPAL DE LILLE

Lundi 19 janvier. — *La Cagnotte*, vaudeville en un acte. — *Mme Herbert*, opérette en trois actes.

Rideau à 7 heures.

THÉATRE-CONCERT DES VARIÉTÉS, — Concert par notre grande bonne par M. Dernard.

Prochainement nouveaux débuts.

A l'étude : *Tout s'heure on en rigoler*, revue locale par MM. Lagibbe-Beaucique et Paul Assoignon.

Cosmorama photoplastique mouvant 3, rue Jean Roisin. Voyage autour du monde. — A partir du 18 au 27 janvier : Les Lacs d'Italie et la route du Simplon.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Publications du 18 janvier 1891

Entre : Alexandre Charles, teinturier, Roubaix et Catherine Destrier, sans profession, Tourcoing. — Louis Delecourt, propriétaire, Roubaix et Jeanne Gaillot, sans profession, Doullens. — Constant Bouchot, rentier, journalier, Levy St-Nom et Léontine Thillier, sans profession, 17 ans, St-Lorent-Blangy. — Jules Dupuis, rentier, Roubaix, 28 ans, Roubaix et Coralie Lemesre, sans profession, 21 ans, Tourcoing. — Irénée Dubois, imprimeur, Roubaix et Marie Bouchez, sans profession, 21 ans, Roubaix. — Hyppolite Desmet, tailleur de pierre, Quesnoy, rue de Pontemelle, Roubaix. — Charles Roby, entrepreneur de serrurerie, 27 ans, Roubaix et Jeanne Crépin, sans profession, 21 ans. — Gustave Vandeplas, ouvrier boulanger, 20 ans, Roubaix et Elise Rousseaux, sans profession, 25 ans, Mouveaux. — Henri Lecat, négociant, Roubaix et Cécinie Soneaux, demoiselle de magasin, Namur. — Henri Jacquart, charcutier, 23 ans, Roubaix et Flora Buse, couturière, 22 ans, Wattrelos. — Désiré Dupuis, tisseur, Roubaix et Marie Dashouvrie, dédoublonnée, 20 ans, Roubaix. — Georges Bonfrère, peintre, Roubaix, 23 ans, Roubaix et Sophie Buyscheert, marchande de beurre, 25 ans, rue de Lille, 212. — Louis Olivier, patissier, 22 ans, Lisseuil. — Victor Boreux, menuisier, 30 ans, rue Charpentiers, 16 et Eléonore Deplanque, tisserande, 22 ans, rue de Lille. — François Chaussée, tisseur, 23 ans, rue Longues Haies et Elise Piquet, rattacheuse, 25 ans. — Paul Inquilbert, sans profession, 23 ans, rue de Paris, 66 et Pauline Toulemonde, sans profession, 22 ans, rue Neuve. — Alphonse Dekens, cantonnier, 27 ans, rue du Tilleul 11 et Marie Chayer, tisserande, 24 ans, rue Bernard. — Emile Gilmant, peintre, 20 ans, rue du Moulin, 35 et Irma Boyon, couturière, 21 ans, rue Gabrielle, 18. — Léon Florin, peintre, 21 ans, rue Blanchemaille et Henriette Grimez, sans profession, 21 ans, rue d'Alsace. — Jules Sicubilant, mécanicien, 20 ans, rue de la Lys 21 et Eulal e Delbeke, sans profession, 26 ans, rue Meyerbeer, 17. — Adolphe Bécy, employé, 21 ans, hameau de la Vigne et Zoé Salembier, sans profession, 24 ans, quai de Toulon.

Armand Dumonde, peintre, 22 ans, Blanc-Seau et Rosalie Dierickx, ourdisseuse, 26 ans, rue Dagueusseaux, 19. — Albert Boicourt, rattacheur, 24 ans, rue de la Paix 16 et Marie Dupont, soigneuse, même rue, 18. — Charles Delmotte, tisserand, rue Maisceau et Pélagie Rivière, couteuse, 20 ans, rue Daubenton 18. — Richard Vanoorbeen, marchand de charbon, 25 ans, rue Montesquieu 5, et Sophie Tervyn, repasseuse, 19 ans, rue des Fleurs.

Louis Ferrier, sans profession, 28 ans, rue du Calvaire, et Sophie Pennel, sans profession, 21 ans, rue de l. ile. — Henri Delaporte, tisseur, 26 ans, rue de Mouveaux, et Joséphine Dépuesne, ménagère, 44 ans, Roubaix. — Théophile Mathon, ouvrier, 27 ans, rue de France, 65, et Alice Gérard, 20 ans, rue de France, 65. — Lucien Knockaert, teinturier, 27 ans, rue Ma Campagne, 105, et Marie Zachowski, ouvrière, 20 ans, rue du Coq d'Inde, 233.

Louis Estrichée, mécanicien, 24 ans, rue Franklin, 172 et Marie Bonel, soigneuse, 27 ans, rue Franklin, 152. — Jules Du Burle, teinturier, 28, rue de la Guinguette, 10 et Marie Destoel, journalière, 21 ans, rue de la Guinguette, 60. — Charles Armand, sans profession, 22 ans, rue Pierre Dupire de Roubaix et Joséphine Delacroix, employée de magasin, 25 ans, à Mouscron (Belgique). — Léonard Dumont, employé, 24 ans, rue de l'Alma, 258 et Sidonie Vandevoorde, patiquière, 24 ans, rue de l'Alma, 258.

Pierre Verriers, fileur, 20 ans, rue Mimebrogne et Clémence Devenevoire, journalière, 20 ans, à Roubaix. — Gustave Gerard, chauffeur, 24 ans, rue des Fleurs, 56 et Laurence Dallaine, ménagère, 21 ans, rue Malplaquet. — Cyrille Eggermont, tisserand, 24 ans, rue St-Jean, 167 et Catherine Dupant, tisserande, 21 ans, rue St-Jean. — Jules Dupuis, rattacheur, 26 ans, rue Calvaire, 41 et Aline Dupuis, tisseuse, 20 ans, rue du Calvaire. — Paul Vossen, tisseur, 22 ans, rue de l'Epeule, et Angèle Selingue, tisseuse, 21 ans, rue Dupuis. — Arthur Jeanne, rattacheur, 23 ans, rue de Barbieux et Marie Lefran, bobineuse, 18 ans, rue de Barbieux. — Pierre Debouscher, mécanicien, 25 ans, à Hem et Marie Vandenbrouck, sans profession, 22 ans, rue de Sulle. — Arthur Delcourt, rattacheur, 24 ans, rue Chaloent, et Marie Deposchin, tisseuse, 23 ans, rue de Lille.

Jules Bassage, peintre, 42 ans, à Templeuve et Flora Bonvarlet, 36 ans, rue de Valenciennes 15.

Richard Boussemaeker, 22 ans, rue du Tilleul 17, et Marie Duguaquier, repasseuse, 24 ans, même rue 290. — Jules Dupuis, tisseur, 22 ans, 25 ans, rue de Lannoy 228, à Angèle Catel, 23 ans, même lieu. — Jean Vanoeste, 24 ans, rue de Lannoy 210 et Marie Dupuis, 22 ans, rue du Chemin Neuf, 18.

BIBLIOGRAPHIE

GAZETTE DES MAIRIES, revue pratique mensuel à l'usage des Maires et fonctionnaires municipaux. — 3 fr. par an. — G. PAILLIARD, éditeur, Angers, Maison-d'Angers. — Sommaire du numéro de janvier.

Travaux des mairies pendant le mois de décembre. — Réponses aux questions des abonnés. — Chaque jour : Formulaire des actes de l'état civil. — Manuel pratique des sociétés coopératives. — Formulaire des actes administratifs de la commune. — Revue des lois et décrets concernant les communes.

PLUS DE CHAUVE !
Ni de CHEVEUX GRIS
Les Substances étonnantes de Cheveux
POMMADE QUINIQUE LECHAUX
Pommade hygiénique, régénératrice, qui empêche la chute des cheveux et les rend soyeux.
Le plus beau cadeau de la Saison : Frégate en ébène, 3 fr. 50 franco.
Mme LECHAUX, Pharmacienne, rue Ste-Catherine, 84, BORDEAUX
Dépôt à Lille : Pharmacie de Dénain (Coll), rue Esquermoise, 60; Fanyan; Donle et Cie; Cosme; Pharmacie Gobert et Cial; Bonnet, rue de la Vieille Poste. — A Tourcoing : MM. Brunesu; Vannerville. — A Valenciennes : M. Sabin Boulet. — A Douai : Bertrix. — A Roubaix : Leroy, pharmacien, rue de Mons. — A Boulogne-sur-Mer : M. Delerive, pharmacien. — Du Bil, 78, rue de la Coer, à Hendebrouck (Nord). — Toute pharmacie.

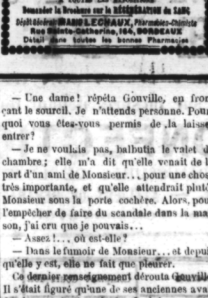

CHOCOLAT MENIER
Préférer les Tablettes.

GUÉRISON RADICALE
des Maladies Secrètes de la PEAU
Dartres, eczémas, ulcères varicqueux
Traitement rationnel par
M. VANDENBRIESSCHE
Médecin-consultant spécialiste
LILLE, 6, rue Pottin, 6, LILLE
CONSULTATIONS GRATUITES
tous les jours de 2 à 5 h. et par correspondance

MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE
Pectoral, rue de Rivoli, 210, Paris
ASTHMATIQUES
Le SEUL SPÉCIFIQUE CERTAIN
LIQUEUR et L'ÉTOILE
Le Flacon : 3 fr. — Le Flacon, 3 fr. — Le Flacon, 3 fr.
Le Flacon : 3 fr. — Le Flacon, 3 fr. — Le Flacon, 3 fr.
Le Flacon : 3 fr. — Le Flacon, 3 fr. — Le Flacon, 3 fr.
Le Flacon : 3 fr. — Le Flacon, 3 fr. — Le Flacon, 3 fr.
Le Flacon : 3 fr. — Le Flacon, 3 fr. — Le Flacon, 3 fr.
Le Flacon : 3 fr. — Le Flacon, 3 fr. — Le Flacon, 3 fr.

Cours commerciaux et Agricoles

HUILES, GRAINES & TOURTEAUX

LILLE 17 Janvier	HUILES	CH.	TOURT. l'hectolitre l'ent.	TOURT. les 100 kilos.
Cours				
Colza				
Colza b.				
Œillette				
Lin				
Chanvre				
Navette				

SUCRES

LILLE	Cours d.	Cours précédents
Sucre de betterave		
Sucre brut n° 3		
Sucre à Lille n° 3		
Sucre raffiné		
Mélasses		

CAFES

Havre. — (à terme).			
Mars			
Mai			
Juillet			
Septembre			
Décembre			
Amsterdam. — Janvier			
Janvier			
Mars			
Mai			
Juillet			
Septembre			
Décembre			

ALCOOLS

PARIS, 17 JANV. — *(Dépêche spéciale)*
Spiritueux. — Tendance

Courant			
Février			
Mars-Avril			
3 derniers mois			

COTONS

HAVRE, — Ouverture : 600 balles

Janvier			
Février			
Mars			
Avril			
Mai			
Juin			
Juillet			
Août			
Septembre			
Octobre			
Novembre			
Décembre			

LAINES

Anvers, 17 Janvier.

En disponible il est traité 60 balles de la Plata en mixt et 600 balles de Australie.

Prochaines Ventes de la Plata
Cours A
Janvier, 900 f.; février 900 f.; mars, 900 f.
Vente, 6,000 kilos.

Prochaines allemandes de la Plata
Cours B
Décembre 0,00 f.; janvier, 5,40 0,0.; février, 5,37 3/4; mars, 5,40 0/0; avril, 5,40 0/0; mai, 5,40 0/0; juin, 5,40 0/0; juillet, 5,40 0/0; août, 5,40 0/0.
Vente : 109,000 kil.

Cours M
Janvier 5,50 0/0.
Marché calme.

BOURSE DE BRUXELLES

du 17 janvier

Bons 3 1/2 p. 0/0					
— 4 p. 0/0					
— 4 1/2					
— 5 p. 0/0					
Actions 3 1/2					
— 4 p. 0/0					
— 5 p. 0/0					
Cours à 1/2					
— 1 p. 0/0					
— 2 p. 0/0					
— 3 p. 0/0					
— 4 p. 0/0					
— 5 p. 0/0					
Obligations					
Cours à 1/2					
— 1 p. 0/0					
— 2 p. 0/0					
— 3 p. 0/0					
— 4 p. 0/0					
— 5 p. 0/0					
Bons du Congo					

REVUE HEBDOMADAIRE

[illegible]

Le Crédit Foncier [illegible] hebdomadaire le Comité [illegible] pour 250,000 de nouveaux prêts [illegible] 1891 les prêts hypothécaires [illegible] communaux. Comme les obligations de la Ville de Paris, les obligations du Crédit Foncier [illegible] et de demandes [illegible] dans des proportions peu [illegible] et à une [illegible] cours.

La Banque d'escompte est à 582 [illegible]

La Banque nationale [illegible] Tramways français [illegible] de recette, tant que [illegible] 3 0/0 [illegible] 1 0/0 [illegible] 300 millions de francs [illegible] de cette somme [illegible] plus remarquable que la [illegible] de Paris n'est pas [illegible] dépôts.

Le Crédit Lyonnais est [illegible] 1890 [illegible] tablissement a fait seul [illegible] 2 milliards [illegible] pour un chiffre de 55 millions de [illegible] ente considérable [illegible] capital-actions [illegible] 1 milliard 800 millions.

L'appel de ses souscriptions le [illegible] 1890 [illegible] 37 millions.

[illegible]

[illegible] Crédit Mobilier [illegible] 17 [illegible] 1890 [illegible] par actions qui ne [illegible] 1890 [illegible] 1890 [illegible] 1890